



Procès-verbaux de la Municipalité de Rivière-Beaudette

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 6 septembre 2022 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Lafèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2022-09-190 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire.

2022-09-191 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Julie Cyr, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2022-09-192 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier le procès-verbal du 16 août 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-09-193 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par Mme. France Rivet le procès-verbal du 29 août 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-09-194 - COMPTE À PAYER

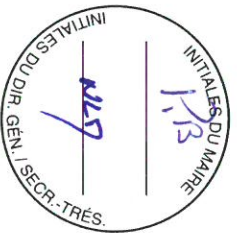
Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par M. Daniel Lafèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Nicolas Le Mat directeur général, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 17 août au 5 septembre 2022:	\$ 5 784.62
Salaire du 17 août au 6 septembre 2022:	\$ 50531.67
Comptes à payer du 6 septembre 2022:	\$ 225827.93
Prélèvement :	\$ 26562.39

TOTAL : \$308 706.61



**Procès-verbaux de la Municipalité
de Rivière-Beaudette**

N° de résolution
ou annulation

2022-09-195 - DEPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité de déposer les états financiers.

2022-09-196 - AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE CONSTRUCTION OMER LALONDE INC.

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger les deux années d'option (2022-2023 et 2023-2024) majorées de 18 % du contrat signé le 8 octobre 2019 (non compris les nouveaux chemins ouverts récemment).

2022-09-197 - DÉPÔT DU RAPPORT « D'ÉLAN CITÉ » (radar de vitesse)

Le Maire, M. Patrick Bousez, dépose le rapport des radars pédagogiques

2022-09-198 - DÉROGATION MINEURE LOUISE MONTREUIL ET CAROLE LÉGER

Sur la recommandation numéro 2022-16 du CCU et sur la proposition de M. Ghyslain Mahéu, appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le bâtiment accessoire de type remise avec une marge latérale de 0,65m au lieu de 1m requis;

2022-09-199 - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT DE MADAME LISE SAUVÉ

CONSIDÉRANT QUE Madame Lise Sauvé a fait la demande de permis de lotissement, lots numéro 6 465 359 et 6 465 358

CONSIDÉRANT le lien de parenté avec Madame Julie Cyr, conseillère, celle-ci s'est retirée de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande de verser en argent l'équivalent de 5% de la valeur des terrains compris dans le plan ;

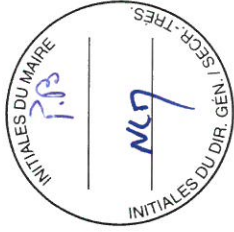
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyé par M. Réjean Fournier d'autoriser Madame Lise Sauvé à verser la somme à la Municipalité

2022-09-200 - DÉMISSION DE MADAME GENEVIÈVE CÔTÉ, MEMBRE DU CCU

CONSIDÉRANT QUE Madame Geneviève Côté a envoyé un courriel le 24 août 2022 à l'inspecteur en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE celui-ci mentionnait son désir de démissionner du Comité Consultatif d'Urbanisme pour des raisons personnelles

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Mme France Rivet, appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Madame Geneviève Côté.



Procès-verbaux de la Municipalité
de Rivière-Beaudette

N° de résolution
ou annotation

**2022-09-201 - FORMATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À
L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la loi demande qu'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit formé par des employés administratifs

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Ghyslain Maheu, appuyé par Réjean Fournier d'autoriser le personnel ci-après à répondre à la demande d'une personne ou d'un organisme, à savoir M. Pierre-Luc Paquet, Mme. Natasha Pagé et M. Nicolas Le Mat

**2022-09-202 - RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA
SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022.

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

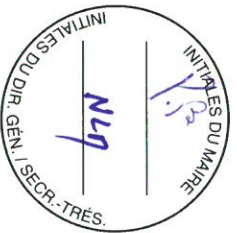
ATTENDU QU'opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est par conséquent RÉSOLU proposé par M. Daniel Lafleche, appuyé par Mme France Rivet, d'appuyer la semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

**2022-09-203 - TRANSFERT DE LA PROGRAMMATION DE LA
T.E.C.Q.**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



Procès-verbaux de la Municipalité de Rivière-Beaudette

N° de résolution
ou annotation

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-09-204 LOCATION DE SALLE POUR LE TEMPS DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur en décembre 2020 de la politique de location de salle

CONSIDÉRANT QUE la location de salle est autorisée pour la période des fêtes 2022 (qui aura lieu du 15 décembre au 10 janvier);

CONSIDÉRANT QUE la façon de procéder est par tirage au sort;

CONSIDÉRANT QUE la période des fêtes de fin d'année approche rapidement, la population est invitée à soumettre une demande de réservation de salle en donnant leur nom, coordonnées, avec un premier choix de date, un deuxième choix de date ainsi que la salle désirée avant le 28 octobre 2022;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par M. Réjean Fournier et appuyé par Mme France Rivet d'autoriser le tirage au sort qui se déroulera lors de la séance du conseil du 7 novembre 2022 à 19h00



Procès-verbaux de la Municipalité de Rivière-Beaudette

2022-09-205 POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS »

N° de résolution

ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière Beaudette est présentement à l'élaboration d'une politique « Municipalité Amie Des Aînés »

CONSIDÉRANT QUE le dossier doit être finalisé pour septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la politique nécessite une expertise afin d'englober l'ensemble des sujets abordés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite avoir plusieurs propositions de service

PAR CONSÉQUENT il est proposé par M. Ghyslain Maheu, appuyé par Mme France Rivet de demander des appels d'offre sur invitation pour réaliser la politique

2022-09-206 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen nous a informé avoir reçu une lettre de la Municipalité concernant le canal Perron
- Le questionnement sur un remblai dans une zone agricole
- Une citoyenne nous a partagé ses inquiétudes concernant « la carrière Deguire »

2022-09-207 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

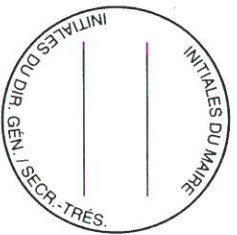
Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 :40 heures.

M. Nicolas Le Mat
Directeur général

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Procès-verbaux de la Municipalité
de Rivière-Beaudette**



N° de résolution
ou annotation